

MÉTHANISATION : OÙ EN EST-ON À PONT-SCORFF ?



Photo : Co-Meth

C'est en 2010 qu'un projet d'implantation occulte d'un méthaniseur (1), initié par le maire sortant, a été découvert par le Collectif Citoyen Scorvipontain (CCS). Informé de ce projet, le CCS a entrepris une étude "d'utilité communale" présentant les avantages et inconvénients d'une telle réalisation. Au final, cette étude a montré que la viabilité d'un méthaniseur de **50.000 tonnes (par an)**, comme celui envisagé localement, dépendait d'une quantité importante de déchets que la commune avec une moyenne de 150 Kg par habitant était incapable de fournir. D'où les inquiétudes fondées du CCS de voir le bourg envahi de camions apportant des communes voisines la quasi totalité des déchets manquants avec leur lot de nuisances (bruits, embouteillages, odeurs ...). Pour le CCS, la détermination du maire malgré ces nuisances ne pouvait se justifier que par l'intérêt de faire rentrer dans les caisses de la commune surendettée une redevance qui serait prélevée sur chaque tonne de déchet destinée au méthaniseur.

Une réunion publique organisée par le CCS le 8 novembre 2011 a lancé le débat auquel d'ailleurs s'est joint en tant qu'auditeur (?), le Responsable communal à l'environnement, M. Allot, qui partageait à l'époque l'analyse des "méthanisos sceptiques" (voir plus bas mon post de l'époque) mais très vite on en a plus parlé et le projet est entré en hibernation.

Notre ministre de l'Agriculture du moment (Stéphane Le Foll), en visite au Salon Biogaz qui s'est tenu à Saint-Brieuc fin janvier 2014, a annoncé qu'à l'instar de l'Allemagne qui disposerait de 7500 de ces structures à méthane, la France, qui n'en aurait qu'une soixantaine, s'était fixé pour objectif d'en installer **mille unités d'ici 2020**. Les financements seraient organisés avec la participation des collectivités

locales et, des allègements concernant les procédures administratives, beaucoup trop longues actuellement, seraient pris pour obtenir rapidement les autorisations de projet. Comme il y a loin de la coupe aux lèvres, le ministre, prudent, a précisé que des expérimentations de procédures plus souples seraient menées dans les préfectures d'ici ... trois ans. En attendant, il aura bien été remplacé deux ou trois fois et rien ne dit que ses successeurs poursuivent cet objectif.

Comme on le voit, la méthanisation est dans l'air du temps. Les scorvipontains sont donc en droit de se demander si le projet en sommeil va se réveiller à l'occasion du renouvellement de contrat du maire sortant ou pendant le mandat de son prochain successeur. Il serait bon que les prétendants à la Maison des Princes se prononcent clairement sur le sujet à l'occasion de la campagne qui démarre. Les pages de mon blog leur sont ouvertes s'ils le souhaitent.

Pour ma part je considère que la méthanisation apparaît comme une bonne solution au traitement des déchets organique MAIS, compte tenu de la complexité des tenants et aboutissants (choix du site, accessibilité, mesures de sécurité, rentabilité, traitement des produits de récupération...), elle doit se concrétiser dans des conditions qu'il convient de préciser et de maîtriser. Tout projet devrait donc obtenir l'approbation des citoyens dont la consultation me paraît un préalable incontournable à toute décision.

(1) Pour en savoir plus sur le sujet je vous invite à visualiser un diaporama de la construction en Haute-Marne d'un méthaniseur de 4.500 tonnes, **donc 10 fois plus petit que celui envisagé à Lann-Hir à Pont-Scorff**, en allant à l'adresse :

<http://www.haute-marne.chambagri.fr/kit/environnement-energie/energie-et-agroressources/methanisation-a-la-ferme/lunite-de-methanisation-de-la-sarl-eurekalias.html>.